



COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016





L'ensemble du GROUPE TECMAPLAST adhère aux principes fondamentaux du GLOBAL CPOMPACT

Depuis 2011, Groupe TECMAPLAST s'est engagé à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Depuis plusieurs années, notre entreprise a développé des démarches de progrès qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

C'est dans cette logique que Groupe TECMAPLAST a décidé de poursuivre ces programmes d'amélioration continue en créant une culture et un environnement de développement et de performance grâce à la formation, la responsabilisation et un engagement fort en matière de responsabilité sociétale.

Patrick MANDUCHER

PDG Groupe TECMAPLAST





Les dix principes du G.C et notre engagement

Droits de l'homme

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.







NOTRE ENGAGEMENT

Face à la détérioration des modèles économique, social, et environnemental, Groupe TECMAPLAST a souhaité confirmer son attachement aux valeurs humaines en adhérant au GLOBAL COMPACT de l'ONU et ses 10 principes fondamentaux.

Groupe TECMAPLAST avait toujours développé des démarches de progrès , qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

En rejoignant le GLOBAL COMPACT, Groupe TECMAPLAST s'oblige à la prise en compte de la dimension sociétale de l'entreprise.

En conséquence, Groupe TECMAPLAST s'engage à promouvoir le développement durable de l'entreprise en respectant les valeurs humaines et éthiques symbolisées par le GLOBAL COMPACT.

En 2013 Groupe TECMAPLAST a adhéré à ECOVADIS et obtenu le statut de fournisseur CONFIRME

La Direction Générale et l'ensemble du personnel du Groupe TECMAPLAST participent aux nécessaires efforts tendant vers le développement durable.







DROITS DE L'HOMME

La politique du Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits de l'homme sont respectés par l'ensemble des collaborateurs dans son usine TECMAPLAST Martignat (France) et TECMAPLAST CZ à JICIN (CZ).

Nous avons communiqué auprès de nos clients notre engagement aux principes fondamentaux du Global Compact et confirmé notre fort attachement à ces principes chaque fois que nécessaire.

A- Résultat 2016

Au cours de l'année 2016, nous avons confirmé notre respect de ce droit Universel à nos donneurs d'ordres qui attendent de leur fournisseurs un engagement réciproque.

En 2016 Groupe TECMAPLAST certifie aucun manquement au respect des droits de l'homme ni les années antérieures.





CONDITIONS DE TRAVAIL

A - Notre politique

Groupe TECMAPLAST est convaincu que l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité est un facteur important de la qualité de vie et d'épanouissement pour les salariés.

La Direction et son équipe encadrante s'appliquent à mettre en œuvre et développer avec chacun des membres du comité d'entreprise et du CHSCT les plans d'actions en faveur de la protection de la santé et de la pénibilité au travail.

B - Mise en œuvre

Depuis 2014, Groupe TECMAPLAST a signé avec les membres du CHSCT et de la D.U.P un plan d'actions destiné à prévenir et réduire les accidents du travail, les situations de pénibilité recensées sur les postes de travail.

En 2015 l'entreprise a procédé à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques en intégrant les facteurs de pénibilité afin de n'avoir qu'une seule source documentaire.





Conditions de travail - suite

C - Résultats 2016

1- Sécurité du personnel

Intégration de la pince pneumatique à la main du robot en remplacement de l'utilisation des pinces pneumatiques manuelles pour couper les carottes.

Objectif : supprimer le risque de coupure par accident. Mise en service

Installation sur chariots automoteurs latéraux de réducteur de vitesse lorsque le chariot circule avec le mât levé

Objectif : éviter l'accident en percutant les bardages

2 – <u>Audits sécurité</u>: Réalisation de **7 audits sécurité en 2016 - Aucune non-conformité**Modification du formulaire d'audit sécurité:

Ajout d'aspects liés à l'environnement : vérification de la présence du « kit produits chimiques », du respect du tri des déchets dans les bennes...

Ajout d'aspects liés à la sécurité : vérification de l'affichage des consignes de sécurité incendie et plans de situations



T

Conditions de travail - suite

C - Résultats 2016:

3 - Prévention des risques

Incendie: Exercice d'évacuation incendie le 30/09/2016

<u>Poursuite de l'équipement de protections auditives</u>: achat d'un nouveau type de bouchons silicone plus petits donc plus confortables, avec filtre intégré et embout lavable

4 - Amélioration des conditions de travail

Etude ergonomique de 2 postes de travail répétitifs de l'atelier Finition

Résultat: Réorganisation du poste de travail afin de réduire la rétropulsion de l'épaule lors de la dépose des produits finis

<u>Étude ergonomique des postes « administratifs</u> » sur les points suivants : éclairage, position de l'écran, réglage du siège...

Puis diffusion des conseils et "bonnes pratiques" et d'une brochures sur l'organisation des postes de travail informatisés auprès de l'ensemble du personnel administratif

Objectif : prévenir les risques de tensions articulaires







Conditions de travail - suite

4 - Amélioration des conditions de travail (suite)

Renouvellement de l'ensemble des vêtements de travail: pour le personnel d'atelier, et pour le personnel administratif.

Installation de placards individuels fermés à clé, permettant au personnel d'atelier de récupérer facilement les vêtements propres au retour du nettoyage





Protection de l'environnement

A - Démarche environnement ISO 14001

Groupe TECMAPLAST est très attentif au respect de la protection de l'environnement.

En Novembre 2016, Tecmaplast a passé avec succès la nouvelle certification ISO 14001 version 2015.

Sur 2016, nous aurons poursuivi notre démarche interne de sensibilisation dans le but de promouvoir des conditions de travail saines ainsi que la responsabilité environnementale.

B - Mise en œuvre

En 2015, Groupe TECMAPLAST a adhéré au programme collectif géré par l'ADEME.

« Entreprises témoins - Energie & matières : gaspillage évité = marge augmentée »

Réalisation d'un diagnostic énergie et déchets sur notre site par 2 cabinets de consultant et identification d'actions visant à réduire notre consommation énergétique et à améliorer la gestion de nos déchets.

Création du « Livret Sensibilisation à L'Environnement » en Octobre 2015

En respectant les standards décrits dans ce fascicule, par les gestes que nous réalisons tous au quotidien, il est possible d'associer notre métier et la protection de l'environnement.





Protection de l'environnement

C - Résultats actions 2016:

Par rapport aux objectifs fixés pour 2016, les plus significatifs sont explicités ci-dessous:

- Installation d'une presse pour les boues peinture : Réduction de notre tonnage de déchets dangereux envoyés pour traitement à notre prestataire par une meilleure élimination de l'eau résiduelle présente dans les boues de peinture.
- Amélioration du traitement de nos déchets pièces en peinture : Reprise des rebuts de pièces peintes par notre prestataire pour recyclage. Celles-ci étaient auparavant jetées avec les DIB pour enfouissement.
- Poursuite du renouvellement du parc machines avec investissement dans des presses moins consommatrices en énergie (ex : gain de 43% suite remplacement d'une presse 400T)





Lutte contre la Corruption

Notre engagement:

Groupe TECMAPLAST s'attache continuellement à :

- observer les règles morales,
- respecter scrupuleusement ses devoirs,
- respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation.

Chaque femme et homme du Groupe TECMAPLAST s'attachent aux respects de ces règles d'intégrité et à diffuser chaque fois que cela est nécessaire son attachement à ces valeurs.

Mise en œuvre: pour formaliser cet engagement nous avons signé les codes éthiques de nos clients quand cela nous l'a été demandé.

Plan d'action: en 2017, nous finaliserons notre engagement par la création et diffusion de notre code ETHIQUE.







N° 2013/57783.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par : AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

TECMAPLAST

pour les activités suivantes : for the following activities:

FABRICATION ET VENTE DE PIECES TECHNIQUES ET D'ASPECT EN THERMOPLASTIQUE PAR INJECTION.

THERMOPLASTIC INJECTION MOULDING AND SALE OF TECHNICAL AND APPEARANCE PARTS.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par : has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001: 2015

et est déployé sur les sites suivants : and is developed on the following locations:

ZA du Borrey BP 1 FR-01100 MARTIGNAT

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) This certificate is valid from (year/month/day)

2016-11-23

Jusqu'au

2019-11-23

SignatureFournisseu

Franck LEBEUGLE

<u>Directeur Général d'AFNOR Certification</u>

Managing Director of AFNOR Certification

Sed to cellificat this brigar, consultate our <u>good from the first on target that the cellification on Programme. The electrical cellification of participation of the cellification of the cellificat</u>

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certifical





ENVIRONNEMENT ET ISO 14001





Sensibilisation 2016





SOMMAIRE

- Partie 1: Définitions
- Partie 2: ISO 14001 V2015
 - La norme ISO14001 V2015
 - Règlementation
 - Analyse environnementale
- Partie 3: Aspects et Impacts de TECMAPLAST
- Partie 4: Engagement de la direction
 - Politique environnementale
 - Objectifs et cibles
 - Plan d'actions
- Partie 5: les situations d'urgence
- Synthèse





SYNTHESE





CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ISO 14001

- •DEMARCHE VOLONTAIRE
- •AMELIORATION CONTINUE
- •DEMANDE LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION
- •ANALYSER SES ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAU
- •DEFINIR SES AES, OBJECTIFS ET CIBLES ET LES TRAITER (PLAN ACTIONS) → REDUCTION IMPACTS ET COÛTS
- •DEFINIR LES ENJEUX ET RISQUES INTERNES ET EXTERNES
- •PRENDRE EN COMPTE LES PARTIES INTERESSEES
- •IDENTIFIER LES OPPORTUNITES
- •IDENTIFIER LES SITUATIONS D'URGENCE ET LES MAITRISE



ENVIRONNEMENT

ISO 14001 🖂

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

BILAN 2015-2016

Consommation d'électricité

Gestion / Tri des déchets

Taux = Conso Electrique KWh / heures de production

Taux = kg de DIB (benne grise) / kg de matières transformées



2015: 30.91 2016: 28.70

Pour 1h de production injection: En 2015 30.91kwh consommés En 2016 28.70kwh consommés



Moyen

Pas bon

2015: 3.07%

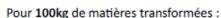




Taux = Conso Electrique KWh / kg de matière transformées

2015: 2.24 2016: 2.16

Pour 1kg de matières transformées : En 2015 2.24kwh consommés En 2016 2.16kwh consommés



En 2015 3.07kg de déchets DIB produits

En 2016 2.84kg de déchets DIB produits

Performance en amélioration sur 2016 par rapport à 2015. Félicitation à tous et merci pour votre implication

22/02/2017